Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_85-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

01/12/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	24
Absents représentés	
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire.
Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le vingt novembre deux mil vingt-cinq.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, M. MONLIBERT Eric, M. DAUMER Alain, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : M. CHARLIER Thierry ;

Secrétaire de séance : M. MONLIBERT Eric ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2025-11-85 - FONDS DE CONCOURS - Demande de fonds de concours auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'aménagement de sécurisation des abords de l'école des Tilleuls - voie dédiée

Rapporteur : Dominique MARCHAND

La commune envisage des travaux d'aménagement de sécurisation des abords de l'école des Tilleuls pour 51 249,68 € HT. Ces travaux comprennent plusieurs aménagements dont la création d'un « parvis » réservé aux piétons et aux cycles devant l'entrée de l'école évalué à 25 325,64 € HT.

Au regard de ses caractéristiques, cette voie dédiée est éligible aux fonds de concours de 50 % par le Pays de Châteaugiron Communauté, soit 12 662,80 €.

Il est ainsi proposé de soumettre le plan prévisionnel de financement suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux sur voie dédiée	25 325,64 €	PCC 50 % Autofinancement	12 662,80 € 12 662,84 €
DEPENSES	25 325,64 €	RECETTES	25 325,64 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213503279-20251126-2025_11_85-DE

Considérant l'avis favorable de la Commission Finances du 17 novembre 2025 ;

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- D'APPROUVER l'opération telle que présentée ci-dessus ;
- D'ARRETER les modalités de financement exposées ci-dessus ;
- DE SOLLICITER une demande de fonds de concours 2025 auprès du Pays de Châteaugiron Communauté pour l'aménagement de sécurisation des abords de l'école des Tilleuls - voie dédiée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Eric MONLIBERT